

Non à l'initiative de trop !



A l'état de nature, Lavaux était une terre pentue et broussailleuse, sans charme particulier. C'est le travail des moines puis des vignerons qui, en mille ans, a progressivement transformé cette nature sauvage en un paysage construit, embelli par 450 km de murs soutenant 10 000 terrasses. En conséquence, la sauvegarde du vignoble doit permettre à ceux qui cultivent la vigne de continuer à s'adonner à cette activité économique avec dynamisme. Pour sauver Lavaux, il ne suffit pas de sauver les pierres seulement, il faut sauver le sang qui coule dans nos pierres. C'est exactement l'objectif poursuivi par le contre-projet à la troisième initiative de Franz Weber.

Tous les membres du Conseil d'Etat, l'écrasante majorité du Grand Conseil et l'ensemble des communes de Lavaux considèrent que la troisième initiative de Franz Weber est celle de trop et recommandent en conséquence son rejet dans les urnes le 18 mai 2014. La législation actuellement en vigueur, qui a permis à Lavaux de faire son entrée dans la liste des sites inscrits par l'UNESCO, sortira encore renforcée par le contre-projet.

Les conséquences de l'initiative pour les communes et ses habitants seraient graves :

- Perte totale d'autonomie communale en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.
- Impossibilité de construire des parkings souterrains recouverts de vignes.
- Mise sous cloche et asphyxie progressive de tout Lavaux en raison d'une interdiction totale de construire, y compris sur les terrains légalement considérés comme des zones à bâtir.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité de Bourg-en-Lavaux recommande vivement à sa population

- 1 de rejeter la troisième initiative de Franz Weber**
- 2 de soutenir le contre-projet du Conseil d'Etat**
- 3 en cas d'acceptation des deux, de préférer le contre-projet**

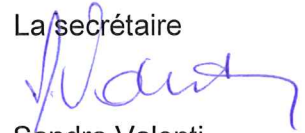
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


Max Graf



La secrétaire


Sandra Valenti

Florence Gross, le défi d'une fille d'Epesses

> **Vaud** La vice-présidente du PLR mène sa première campagne cantonale

> «Non à Sauver Lavaux 3», ou comment résister à Franz Weber?

18 mai

Yelmarc Roubet

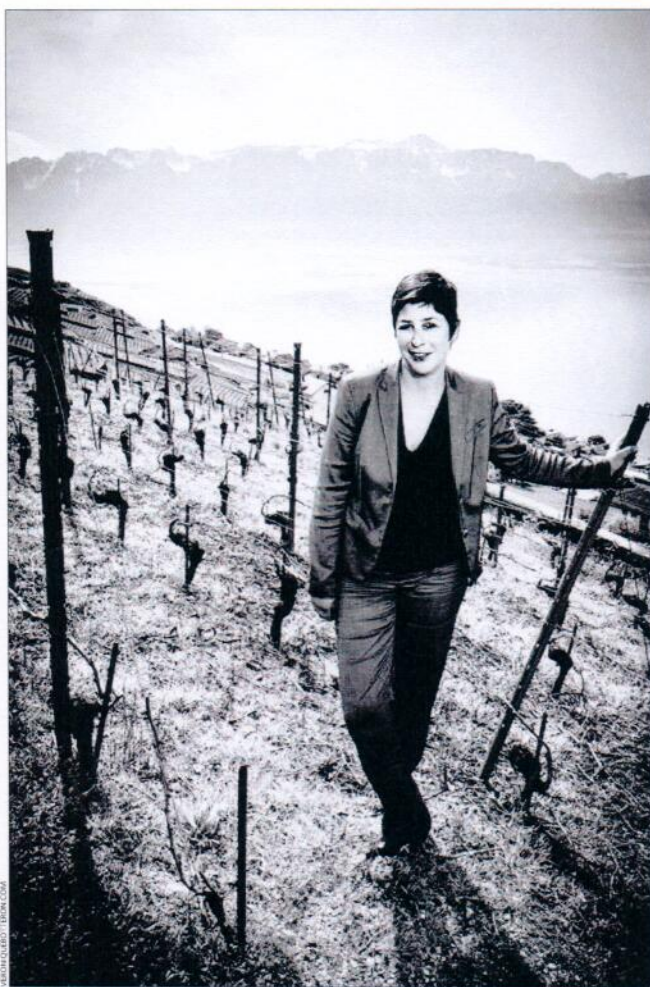
C'est sa première bataille cantonale, pour elle, la fille d'Epesses. «Quand on m'a demandé de participer à la campagne sur Lavaux, je n'ai pas hésité une seconde, explique-t-elle. Je savais que j'allais m'engager d'une manière ou d'une autre.»

Florence Gross, 33 ans, coprésidente donc le comité «Non à Sauver Lavaux 3». Ou plutôt «Non à l'initiative de trop», selon un slogan qui vient d'être remodelé. Pas facile de trouver la bonne formule face à l'initiative de Franz Weber, qui met les opposants, de par son simple intitulé, dans la position de ceux qui ne partageraient pas l'amour de ce terroir.

Dans le petit groupe des coprésidents, Florence Gross a notamment pour partenaire le socialiste Jean Christophe Schwaab, qui a le même âge qu'elle et qui habite Riex, le village d'à-côté. Un large spectre politique face à l'initiative, voilà ce qu'il faut montrer.

Elle, elle appartient au PLR. De famille également. Depuis son plus jeune âge, elle baigne dans la politique. Sa mère, Nicole Gross, une Fonjallaz d'Epesses, a été la première femme syndique en Lavaux. Mère et fille ont du reste présidé en même temps la municipalité et le Conseil communal du village vigneron, ce que n'interdisait pas le règlement, faute de l'avoir jamais imaginé. L'une et l'autre ont ensuite œuvré à la création de Bourg-en-Lavaux, la fusion de cinq des dix communes sur lesquelles s'étend le patrimoine mondial de l'humanité.

Dimanche dernier, les électeurs de la nouvelle commune ont rejeté à près de 80% la hausse d'impôts qui leur était demandée par le nouveau régime. Une claque retentissante pour les autorités, dont Florence Gross fait partie.



Florence Gross: «Qu'on me montre où est toute cette prétendue dégradation dans le Lavaux, je m'en vais» (ARND BRONKHORST/REUTERS)

L'élue n'y voit pourtant pas le signe d'un désaveu général des autorités, qui pourrait mal augurer du vote 18 mai. «Je crois plutôt qu'après la taxe au sac et la taxe forfaitaire, c'était simplement trop demander aux contribuables.»

Le caractère absolu de la troisième initiative de Franz Weber, voilà ce qui, pour elle, est véritablement inacceptable: «On veut

interdire de construire dans les bourgs et les villages, sauf en souterrain», souligne Florence Gross. Mais comment peut-on enlever à ce point-là la liberté d'exercer à une profession, priver une collectivité de toute latitude de vivre sur son territoire?

En prétendant se substituer à des autorités qui ne feraient pas leur travail, l'initiative de Franz Weber va trop loin dans l'ar-

rogance, estime-t-elle en substance. Supprimer l'autonomie communale dans la seule région de Lavaux, qui passerait directement sous le contrôle du canton, selon les termes de l'initiative? «Quand je me déplace dans le canton, je sens de la sympathie pour notre cause dans les autres régions. J'espère qu'elles se montreront solidaires avec nous... En ville, on sait que ce sera plus compliqué.»

Si les communes étaient aussi bétonnées qu'on le prétend, elles n'auraient jamais accepté les concessions du contre-projet, qui réduit de 40 à 20 hectares les zones constructibles à l'intérieur du périmètre protégé, affirme-t-elle encore. «Franz Weber et les siens veulent mettre sous cloche une jolie image, mais cela aboutirait à la mort d'une région vivante. Qu'on me montre où est toute cette prétendue dégradation. A Epesses, le bâtiment d'habitation le plus récent remonte à la fin du XIXe siècle.»

A mille lieues du Cervin recouvert de grattes-ciel, qui servait de propagande contre les résidences secondaires, les affiches de «Sauver Lavaux» montrent deux bourgs intouchés dans leur écrin de vigne. «La meilleure preuve que la région est bien protégée», relève Florence Gross.

La fille d'Epesses a étudié la psychologie sociale, mais elle a été refroidie par le milieu académique, qu'elle perçoit comme une bulle. Elle dit avoir beaucoup cherché sa voie. Son goût des statistiques l'a menée à la Banque Cantonale Vaudoise (BCV). Elle partage son emploi entre l'agence de Cully, dont elle est responsable, et une fonction d'état-major dans la division «réseaux».

«J'espère que les autres régions seront solidaires. En ville, on sait que ce sera plus compliqué»

Après avoir vécu un temps à Genève, elle est vite revenue à l'ambiance villageoise et aux traditions de convivialité dont elle a besoin. Elle a trouvé un appartement dans la rue d'Epesses. Pas de vue, mais une chance quand même, c'est si rare. Le prix? «C'est normal de payer plus cher ici qu'à la Bourdonnette.»

De son père, un économiste qui n'est pas né en Lavaux, elle a acquis la capacité de prendre une certaine distance avec l'esprit régional. C'est ce qui lui permet de ne pas «surraiser», explique-t-elle. Un jour, quand elle s'occupait de la fusion des villages, elle a senti le déclin de l'envie d'aller plus loin. Etre élue au Grand Conseil en 2017, c'est désormais clairement le but. Au PLR, elle fait son chemin. Depuis dix-huit mois, elle en partage la vice-présidence avec le Lausannois Mathieu Blanc. «La politique de demain, je la vois davantage sur le terrain. On a délaissé celui-ci et on y a perdu des plumes.»

«Un paysage vivant, pas un site naturel»

> Les partisans du contre-projet à «Sauver Lavaux III» lancent leur campagne

Les défenseurs du contre-projet à l'initiative «Sauver Lavaux III» ont lancé leur campagne pour la votation du 18 mai. Ce lancement survient après une «précampagne» (la diffusion du film consacré à l'ancien syndic Edmond Chollet), sans que tous ses éléments soient encore connus: l'affiche devant faire pièce à celles de l'initiative de Franz Weber, très visibles déjà dans le canton, ne sera diffusée que dans quelques jours.

Thème principal de cette campagne: pas de paysage figé, mais une protection dynamique, évolutive. Le leitmotiv de l'inscription du vignoble au patrimoine mondial de l'Unesco est repris: le principal danger menaçant Lavaux serait une dégradation de l'économie vitivinicole.

Or, celle-ci ne se porte pas si bien qu'il faille lui imposer des restrictions supplémentaires, a souligné le conseiller national Jean Christoph Schwaab (PS/VD), coprésident du comité: concurrence internationale, consommation en baisse de la part des Suisses, prix du vin en vrac ne couvrant plus ses frais de production.

Une spéculation «inventée»

«Je ne connais pas cinq vigneronniers en faveur de «Sauver Lavaux III», a renchéri le député PLR Maurice Neyroud, vigneron et président de la Commission intercantonale de Lavaux (CIL). Selon lui, la spéculation immobilière, que fustigent les partisans de Franz Weber, est «inventée». En revanche, les vigneronniers ont besoin de pouvoir agrandir leurs surfaces de vente et de dégustation, sans devoir pour cela se replier «dans les bunkers et les abris PC».

Les chiffres avancés par leurs adversaires à propos des permis de construire ont été qualifiés de «scandaleuse désinformation». La part de constructions nouvelles est infime selon eux, alors que 85 à 90% des requêtes ne concernent que des transformations de minime importance. Lavaux «ressemblerait à Balenbergh» si la population dit oui à Franz Weber. Alors que le contre-projet, soutenu par l'Etat et les communes, n'empêcherait pas la construction de bâtiments d'intérêt public.

La campagne pour le contre-projet vise un budget de 300 000 francs, dont 165 000 sont actuellement assurés.

Y. R. avec ATS

Moins de jeunes criminels condamnés en 2013

> **Statistique** Le nombre de jugements stable

Les jeunes de moins de 15 ans ont été moins nombreux à être condamnés l'an dernier. La consommation de drogues (4872), les vols (2964) et les dommages à la propriété (1558) arrivent en tête des infractions, selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le nombre d'enfants de moins de 15 ans condamnés est passé de 26% du total en 2012 à 17% en 2013, a indiqué lundi l'OFS dans sa statistique annuelle.

En revanche, le nombre de jugements de mineurs est resté stable: quelque 13 073 jugements pénaux ont été prononcés contre des mineurs, ce qui représente 157 jugements de moins qu'en 2012.

En outre, 80% des condamnés sont de jeunes hommes, un chiffre qui reste stable depuis 2009. Le pourcentage de Suisses con-

damnés n'a pas bougé non plus par rapport aux années précédentes et représente environ 66% du total.

Les chiffres «reflètent partiellement la réalité»

En termes de sanctions, les travaux d'intérêt général ont été prononcés dans 5561 cas et les réprimandes dans 3370 cas. Dans 2926 cas, une simple amende a été prononcée.

La statistique des jugements pénaux est réalisée chaque année depuis 1999. L'OFS précise que ces statistiques «ne reflètent que partiellement la réalité de la criminalité» mineure.

Les données ne prennent en compte que les infractions qui ont été découvertes ou qui ont fait l'objet d'une plainte. Les affaires classées n'entrent pas non plus dans la statistique. **ATS**

Contre l'imposition des héritages

> **Successions** Des entrepreneurs au front contre l'initiative fédérale

Les milieux économiques s'arment déjà en vue de la votation sur l'imposition fédérale des successions, qu'ils attendent au premier semestre 2015. Cette initiative aurait de graves conséquences pour les PME, a expliqué lundi devant la presse à Berne un groupe d'entrepreneurs.

L'initiative «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)» est actuellement devant le parlement. Lancée par le PEV, la gauche et les syndicats, elle prévoit de taxer les héritages dès 2 millions de francs à hauteur de 20%, ainsi que les dons de plus de 200 000 francs.

Les recettes, estimées à 3 milliards de francs par an, iraient pour deux tiers à l'AVS et pour un tiers aux cantons, qui n'imposeraient plus les successions et donations. Des exemptions et des allègements sont prévus pour la transmission d'entreprises familiales ainsi que pour les exploitations agricoles (to-

talement libérées de la taxe). Les parts de legs du conjoint ou du partenaire enregistré seraient également exonérées, pour éviter une double taxation. Enfin, l'impôt ne s'appliquerait pas aux œuvres d'entraide qui reçoivent un héritage.

Emplois en danger

Selon Annette Heimlicher, à la tête d'une entreprise à Givisiez (FR), l'initiative priverait les entreprises de ressources dont elles ont un besoin urgent au moment de la transmission à la génération suivante. Le texte met en danger un nombre considérable d'emplois.

Le groupe ne tient pas compte des exceptions prévues pour les entreprises ou des exploitations agricoles reprises pour au moins dix ans par les héritiers. «Qui, aujourd'hui, peut garantir le nombre d'emplois pendant cette durée?» s'est demandé Hans-Jörg Bertschi, l'un des fondateurs du groupe et entrepreneur argovien. De plus, en cas de crise comme en 2009, il faut pou-

voir réduire la masse salariale, a renchéri Annette Heimlicher.

L'existence de dizaines de milliers d'entreprises familiales est menacée si, au moment de leur transmission, elles doivent verser en espèces 20% de la valeur vénale à l'Etat. Comme, en règle générale, l'argent est investi dans l'entreprise, il faut soit vendre, soit emprunter: «Cela signifierait l'arrêt de mort de nombre d'entreprises», craint Hans-Jörg Bertschi.

Pour le conseiller national Fabio Regazzi (PDC/TI), entrepreneur lui aussi, l'initiative ne permet pas d'assainir l'AVS: elle ne règle nullement le problème structurel de l'assurance, à savoir que de moins en moins d'actifs doivent payer pour de plus en plus de bénéficiaires de rentes.

La Commission de l'économie du Conseil des Etats vient d'appeler au rejet du texte par 8 voix contre 3. Elle estime que l'initiative porterait gravement atteinte à la souveraineté fiscale des cantons. **ATS**

L'affaire Hans Fehr implique 15 personnes

> **Travail au noir** L'enquête s'élargit

L'enquête sur l'affaire de la femme de ménage employée au noir par le conseiller national Hans Fehr (UDC/ZH) porte désormais sur 15 personnes et non plus sur 6, a indiqué lundi à l'ATS Corinne Bouvard, porte-parole du Ministère public zurichois, en confirmant ainsi une information de la NZZ am Sonntag.

L'enquête concerne la requérante d'asile serbe de 32 ans employée comme femme de ménage et ses 14 employeurs présumés parmi lesquels, outre Hans Fehr, figure le président du tribunal de Bülach, Rainer Hühner (PS).

L'affaire a été rendue publique en décembre 2013. Hans Fehr et sa femme avaient expliqué qu'ils pensaient que le montant pour lequel ils employaient la femme de ménage était bien inférieur à la limite obligeant à payer l'AVS. **ATS**

«Sauver Lavaux 3»: non à l'initiative de trop, oui à un contre-projet équilibré



Le long feuilleton de l'initiative «Sauver Lavaux 3» prendra fin le 18 mai prochain. Les citoyens se prononceront sur cette initiative excessive, mais aussi sur un contre-projet équilibré issu d'un large consensus.

Nul ne remet en doute la nécessité de protéger Lavaux. Mais ce qu'il faut protéger à Lavaux, ce n'est pas seulement le paysage, ce sont aussi les activités humaines qui l'ont façonné et qui le font vivre. Depuis les années 50, les gens de Lavaux, mais aussi les autorités cantonales, ont compris la nécessité de règles d'aménagement du territoire raisonnables qui conjuguent protection efficace et maintien des activités viticoles. Le couronnement de ces lustres d'efforts est l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Or, l'UNESCO a parfaitement saisi ce qu'il faut protéger en Lavaux. Il a salué la législation de protection comme étant une des meilleures, et souligné que le principal danger qui menace notre région serait «la dégradation de l'économie viticole». Nul doute que l'initiative «Sauver Lavaux 3», qui empêcherait presque toute nouvelle construction, y compris d'intérêt public, irait à l'encontre de ce constat et des intentions de l'UNESCO: elle condamnerait Lavaux à une lente mais inéluctable agonie pour la transformer en une sorte de musée de Balenberg.

Le contre-projet du Conseil d'Etat, a, lui, parfaitement saisi ces enjeux. Il renforce la protection de la région sans en entraver un développement raisonnable. Il reprend les innovations de la nouvelle loi de protection de Lavaux, révisée en 2012, qui introduit en particulier une commission consultative d'urbanisme pour conseiller les autorités. La possibilité de construire des places de parcs sous les vignes, qui permet aux clients des vignerons et des commerces de venir à Lavaux et à ses habitants de stationner sans porter atteinte au site.

Le contre-projet garantit aussi une meilleure protection, sans limiter l'autonomie communale: les zones «hors zone à bâtir» et «intermédiaires», notamment la zone viticole, seront placées sous le régime d'un plan d'affectation cantonal de la compétence du Grand conseil. Quant aux zones à bâtir, elles resteront de compétence communale. Les règles actuelles, qui sont sévères tout en permettant les constructions et rénovations nécessaires à la vie locale, resteront en vigueur.

Ce contre-projet est le fruit d'un réel consensus. Elaboré avec les communes, il est soutenu par un Conseil d'Etat unanime et a été très largement accepté par le Grand Conseil. La très grande majorité des groupes PLR, PS, UDC, Verts, Verts libéraux et Alliance du centre l'a adopté.

L'existence même du contre-projet met encore mieux en lumière les défauts de l'initiative «Sauver Lavaux 3». Cette initiative, qui priverait les communes de l'essentiel de leurs compétences, empêcherait toute construction pendant les 5 ans qui suivrait son adoption.

Ensuite, elle rendrait toute nouvelle construction, y compris d'intérêt public, très difficile, pour ne pas dire totalement impossible. Notre région ne pourrait donc plus se doter des infrastructures dont la population a besoin (p. ex. hôpitaux). Quant aux vignerons et aux autres entreprises, ils auraient la plus grande peine à faire les rénovations et modifications nécessaires à la poursuite de leurs activités (p. ex. agrandissement des caves, nouveaux espaces de dégustations et de vente). De porte-parole vivant du savoir-faire vaudois, Lavaux deviendrait une maquette figée.

Face à ce défi, vos autorités communales s'engagent. Sur propositions des soussignés, le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux a voté une motion appelant à rejeter l'initiative. La Municipalité s'est investie en faveur du contre-projet et fera campagne. Mais cette votation ne se gagnera pas qu'à Lavaux: il faudra convaincre tout le canton. Nous avons donc besoin de vous, de votre engagement, de vos idées, de votre réseau, de votre capacité de conviction... et de vos dons. Vous trouverez toutes les informations sur la page du comité de campagne indépendant «non à l'initiative de trop, oui au contre-projet»:

<http://www.non-a-sauver-lavaux-3.ch/>

Florence Gross

Jean Christophe Schwaab,
conseillers communaux et
coprésidents du comité de campagne

«Sauver Lavaux III»

Le combat contre «l'initiative de trop»

Les opposants à la 3^e initiative Weber ont dénoncé hier un texte excessif et rappelé que le salut de Lavaux passe par la viticulture

Cécile Collet

Le ring de «Sauver Lavaux 3» a vu débarquer hier les opposants à Franz Weber. Et pour contrer l'écologiste, le comité «Non à l'initiative de trop, oui au contre-projet» a travaillé son crochet du droit. Exit la précampagne «historique» qui a fait couler beaucoup d'encre (24 heures du 29 mars) le mois passé tant son message était difficile à comprendre. Voici la «vraie» campagne. Avec, pour la porter, un comité de six personnes farouchement décidées à «sauver Lavaux» des conséquences de l'initiative.

«On ne dénie pas la paternité de la loi de protection de Lavaux de 1979 à Franz Weber, admet le conseiller national PS Jean Christophe Schwaab, habitant de Rieux et coprésident de la campagne. Mais la 3^e initiative est clairement celle de trop.» Pour preuve, l'affiche des initiants. «On a de la peine à y voir une parcelle constructible! C'est parce que le vignoble est



Le comité «Non à l'initiative de trop, oui au contre-projet»: Julien Rilliet, Isabelle Chevalley, Roger Jourdan, Maurice Neyroud, Florence Gross et Jean Christophe Schwaab. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

«Difficile d'opposer des arguments rationnels aux propos simplistes de Weber»

Isabelle Chevalley,
coprésidente du comité du non

bien protégé. C'est si l'initiative passe que la spéculation va s'aggraver, tant le terrain encore à bâtir prendra l'ascenseur.»

«Mener Lavaux à la ruine»

Une fois les arguments des initiants balayés, c'est au tour du texte de l'initiative d'être passé au crible. «Il est extrêmement restrictif, mais surtout difficilement ap-

plicable et flou», insiste Florence Gross, habitante d'Epesses, vice-présidente PLR-VD et également coprésidente. «Accepter l'initiative, c'est empêcher tout développement socio-économique par l'interdiction de construire dans les villages, y compris des infrastructures de service public. C'est mener Lavaux à la ruine.»

Troisième porte-drapeau de la campagne, Isabelle Chevalley, conseillère nationale Vert'libérale, est la seule qui ne vient pas de Lavaux. «Nous sommes tous concernés, d'où ma présence ici. Si ce sont les autres Vaudois qui imposent le oui à ceux de Lavaux, on peut se poser des questions.»

Mais pour que cela ne se produise pas, la Vert'libérale est bien consciente qu'il faudra expliquer. «Et il est difficile d'opposer des arguments rationnels aux propos simplistes de Franz Weber. Tout le monde veut protéger Lavaux, ses habitants les premiers!»

Parmi les arguments rationnels, la précampagne a déjà expliqué l'histoire de la protection de Lavaux, dans laquelle se sont illustrés de nombreuses personnalités de la région. Puis celle de l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco - dont le fer de lance était le syndicat de Chexbres, Bernard Bovy.

Unanimité politique

Mais l'argument principal reste le risque qui plane sur le vignoble: le gel de toute évolution met en péril la viticulture - déjà mal en point - et, avec elle, l'entretien de ce paysage vivant. «Mais nous ne sommes plus dans un combat du bon vieux vigneron contre l'écologiste», constate Maurice Neyroud, président de la CIL (Commission intercommunale de Lavaux). En effet, la quasi-totalité de la classe politique et des Communes soutiennent le contre-projet du Conseil d'Etat, qui va plus loin que la révision de la loi de protection de Lavaux (LLavaux), tout en gardant ce qui a été apporté de nouveau en 2012. Par exemple, la Commission consultative de Lavaux, devant laquelle doivent passer tous les projets urbanistiques. «En cas de oui à l'initiative, elle sera caduque.»

Lavaux fait fuir les promoteurs

● «Nous n'avons pas touché d'argent de promoteurs pour financer notre campagne, car Lavaux ne les intéresse pas!» Telle est la réponse de Maurice Neyroud, président de la CIL (Commission intercommunale de Lavaux) et député, aux accusations qui sous-entendent que le comité du non à l'initiative est noyauté par les «bétonneurs» et autres «spéculateurs». «Il est tellement difficile de construire à Lavaux que peu s'y risquent», continue Maurice Neyroud. Le porte-monnaie de campagne l'atteste: sur les 300 000 francs visés, seuls 165 000 ont été récoltés jusqu'ici. Et ces fonds proviennent à 92,5% (177 dons sur 192) de vigneron et d'habitants de Lavaux. Autre réponse au dire du camp Weber, qui avançait que 450 mises à l'enquête étaient en cours à Lavaux: il s'agit de projets étalés sur tout le territoire politique des 10 communes, et non pas dans le périmètre protégé. «Dans la zone de la LLavaux, ce chiffre descend à 130 par année, relate Roger Jourdan, secrétaire de la CIL. Et parmi ces mises à l'enquête, 85% sont en fait des modifications mineures, comme des poses de velux ou de panneaux solaires. Ne reste que 15% de nouvelles constructions, et cela sur des zones à bâtir légalisées.»



Retrouvez notre dossier sur
lavauxIII.24heures.ch